



Mesdames les sénatrices, Messieurs les sénateurs,

La proposition de loi n° 4211 de Madame la députée Annie Chapelier, qui revient devant le Sénat, est d'importance majeure pour les sages-femmes.

La situation des sages-femmes a occupé la scène médiatique à de nombreuses reprises en 2021 puisqu'elles ont été en grève pas moins de 6 fois en 2021, notamment du 24 au 31 décembre :

- pour la reconnaissance de leur profession médicale avec des compétences sans cesse majorées
- pour une meilleure attractivité professionnelle avec de meilleures conditions de travail et ne plus travailler en service « dégradé » à l'hôpital
- pour l'égalité professionnelle déniée à une profession hautement féminine, avec des salaires indignes de leurs compétences, et l'injustice de leur mise à l'écart du Ségur de la santé
- pour la santé des femmes et des tout petits avec l'humanisation urgente des conditions de la naissance
- pour leur formation, la recherche en maïeutique, leur discipline, et leur statut
- pour que cessent les injonctions paradoxales jetées sur leur métier et leurs activités

Les réponses apportées au niveau national se limitent à enrayer la situation dégradée des sages-femmes hospitalières. De surcroît, les mesures prises reviennent à creuser les inégalités en opposant les sages-femmes hospitalières aux autres différentes modalités d'exercice, libéral, privé ou territorial. Alors que cela ne devrait pas être puisqu'elles sont toutes profession médicale.

De nombreux soutiens sont venus des responsables politiques. Bien des sénateurs et sénatrices ont été à notre écoute, ainsi qu'à celle des femmes que nous représentons.

La proposition de loi Chapelier, votée à l'unanimité à l'Assemblée nationale a, pour sa part, proposé une reconnaissance équitable, et dans l'égalité, pour toute notre profession par la revalorisation de la formation et de la recherche pour toutes les sages-femmes. Il reste à la confirmer par le vote des sénateurs et sénatrices en l'inscrivant au calendrier des débats avant sa clôture prochaine devant l'entrée en campagne électorale pour les présidentielles et les législatives.

Mesdames les sénatrices et Messieurs les sénateurs, cette concrétisation de la loi, que toutes les sages-femmes attendent désormais, est entre vos mains pour cette prompte et bénéfique inscription. Les sages-femmes vous font confiance, vous ne sauriez les décevoir, après autant de soutien.

Mesdames les sénatrices, Messieurs les sénateurs, veuillez agréer l'expression de nos salutations républicaines.

Signataires

[ANFICsf](#) : Association Nationale de Formation Initiale et Continues des Sages-femmes

[ANSFL](#) : Association Nationale des Sages-femmes Libérales

[ANSFO](#) : Association Nationale des Sages-femmes orthogénistes

[ANSFTAF](#) : Association Nationale des Sages-Femmes Tabacologues, Addictologues Françaises

[ANSFT](#) : Association Nationale des Sages-femmes territoriales

[CNEMa](#) : Conférence Nationale des Enseignants en Maïeutique

[ONSSF](#) : Organisation Nationale des Syndicats des Sages-femmes

[UNSSF](#) : Union Nationale et syndicale des Sages-femmes